

HABITAT PIERRE INVESTISSEMENT

63 boulevard du Maréchal Joffre

92340 BOURG LA REINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL

AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2011 – 2^{ème} et 3^{ème} résolutions

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre SAS et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée de 969.600 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer

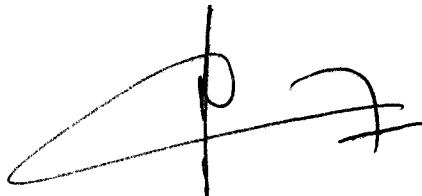
Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les informations fournies dans le rapport du Président sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant.

La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire, appréciée par rapport aux capitaux propres, appelle de notre part, l'observation suivante le Président n'a pas donné dans son rapport d'information sur l'incidence de l'émission d'actions nouvelles sur la situation de l'actionnaire, appréciée par rapport aux capitaux propres.

De ce fait, nous ne pouvons nous prononcer sur la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire, appréciée par rapport aux capitaux propres.

Fait à PARIS
Le 3 Octobre 2011

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a series of horizontal and vertical strokes on the right.

Hélène Leroy
REVISION CONSEIL AUDIT
Commissaire aux Comptes

